



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 6847

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que l'Etat s'est engagé à financer les droits de retraite attribués par les régimes de retraite complémentaire afférents aux périodes pendant lesquelles les salariés sont indemnisés par le Fonds national de l'emploi (FNE). Or, il semblerait que les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO n'aient pas bénéficié de la part de l'Etat des versements qui leur sont dus. Ces régimes ont décidé de suspendre les attributions de points pour les périodes indemnisées par le FNE tant que l'Etat n'aura pas rempli ses obligations. Il souhaiterait en conséquence qu'elle lui indique dans quels délais les pouvoirs publics envisagent de régler cette question qui relève de l'équité la plus élémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6847

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4154

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)